

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BRÉHAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bréhal sous la présidence de Monsieur Daniel LÉCUREUIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2022
Date d'affichage de la réunion : 22 mars 2022

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Daniel LÉCUREUIL, Maire, Bernard DEMELUN, Danièle JORE, Michels CAENS, Christine BOUCHER, Adjoint au Maire, Jean-Charles BOSSARD, Brigitte MAHÉ, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Jean-Claude LEBAILLY, Nathalie MAHON, Flora POSTEL, Rodolphe VAUBRUN, Christelle MILET, Arnaud DAVAL, Jean-François ROUGÉ, Jacques DEMELUN, Isabelle LEFEVRE, Christian HAUGEARD et Flavie BOURGET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Monsieur Patrice GOBÉ à Madame Christelle MILLET
Monsieur Stéphane STIL à Monsieur Jean-Charles BOSSARD

Absents : Madame Sophie LAVALLEY
Madame Sarah DELAROQUE-DUHAMEL

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DEMELUN, a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication et d'affichage : 05.04.2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2022 est adopté par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

INFORMATIONS

Monsieur Le Maire donne des informations sur la réunion du Conseil communautaire du 17 mars 2022 dont l'ordre du jour était de désigner l'endroit d'implantation de l'aire de grand passage.

Monsieur Le Maire précise que le vote s'est fait à bulletins secrets et annonce les résultats du vote, ci-dessous :

- 28 voix pour que l'aire de grand passage soit installée à Bréhal-Chanteloup,
- 27 voix pour que l'aire de grand passage soit installée à Granville-Saint-Plancher,
- 2 abstentions,
- 1 ne prend pas part au vote.

En effet, suite à un incident technique, un Conseiller Communautaire n'a pas pu prendre part au vote.

Toutefois, Monsieur Le Maire informe que la Délibération transmise par Granville Terre et Mer notifie que 2 personnes n'ont pas pris part au vote.

Monsieur Le Maire annonce que le Conseil Municipal de Chanteloup a délibéré cette semaine pour qu'un courrier soit envoyé au Président de Granville Terre et Mer pour qu'il modifie ladite Délibération en mentionnant l'incident technique.

Monsieur Le Maire informe qu'un courrier dans ce sens va également être rédigé.

Concernant le dossier du « Vieux Pressoir », Monsieur Le Maire précise qu'une commission ad hoc a été constituée au dernier Conseil à laquelle, il était prévu d'inscrire des personnes civiles. De ce fait, Monsieur GARABIS en qualité

d'administré et Monsieur COLIN en qualité de représentant d'association Bréhalaise ont accepté la proposition de Monsieur Le Maire.

Les Présidents de l'UCIAB et de l'AZAB ont été sollicités par courriel afin qu'ils nous communiquent le nom d'un commerçant et d'un artisan intéressés pour intégrer cette commission, et nous sommes actuellement en attente de leur réponse.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu cette semaine avec la Cheffe de Projet en charge du programme « Petites Villes de Demain » au sein de GTM, afin d'établir un calendrier pour les différents projets communaux inscrits dans ce programme. Une étude devra bientôt être lancée, notamment pour le projet du « Vieux Pressoir », et des rencontres sont prévues dans les semaines à venir avec différents organismes privés, publics et associatifs.

Pour ce qui est du périmètre du projet « Vieux Pressoir », des démarches, encore en cours, sont engagées et celui-ci devrait en principe être bientôt finalisé.

Monsieur Le Maire remercie les conseillers municipaux de leurs présences pour la tenue des bureaux de vote lors des prochaines élections.

Monsieur Michel CAENS fait un point sur le poste de Conseiller Numérique, poste en partenariat avec la commune de Cérences. Un candidat avec des compétences informatiques a été retenu. Cette personne devra réaliser des évaluations sur ses compétences et en fonction de celles-ci, il réalisera un temps de formation. Monsieur Michel CAENS précise que l'Espace Numérique devrait être opérationnel pour la rentrée prochaine.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter 3 délibérations :

- Le vote des taux d'imposition,
- La sollicitation d'un prêt de 600 000 € auprès d'un organisme bancaire,
- La modification des tarifs des marchés 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces 3 délibérations à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

MOYENS GENERAUX & FINANCES

Délibération n°2022-022

Budget annexe de la Résidence de la Ferronnerie – Compte de Gestion 2021.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2022-023

Budget La Ferronnerie-Approbation du compte administratif de la ville pour l'exercice 2021 et affectation des résultats.

Madame Danièle JORE, Maire Adjointe déléguée aux Finances est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur LÉCUREUIL, Maire et ayant reçu un avis favorable de la Commission des Finances du 16 mars 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	44 729.66 €
Recettes réalisées	151 978.05 €
Excédent de fonctionnement	107 248.39 €
Report au 002 fonctionnement recettes	56 199.24 €
Report au 1068 investissement recettes	51 049.15 €
Investissement	
Dépenses réalisées	125 913.12 €
Recettes réalisées	74 863.97 €
Déficit d'investissement	51 049.15 €
Report au 001 investissement dépenses	51 049.15 €

APPROUVE le compte administratif 2021 tel que présenté,

DÉCIDE de reporter le déficit d'investissement de 51 049.15 € sur l'exercice 2022 en dépenses d'investissement à l'article 001.

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 107 248.39 € sur l'exercice 2022 :

- En recettes d'investissement à l'article 1068 pour 51 049.15 €.
- En recettes de fonctionnement à l'article 002 pour 56 199.24 €.

Délibération n°2022-024

Approbation du budget primitif Budget la Ferronnerie de la ville pour l'exercice 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date de 16 mars 2022,

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	159 892.93 €	159 892.93 €
Investissement	155 521.06 €	155 521.06 €
TOTAL budget primitif	315 413.99 €	315 413.99 €

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté par chapitre selon le détail suivant :

En section de fonctionnement :

Recettes-chapitres :

002	Résultat de fonctionnement reporté	56 199.24 €
70	Produits des services	3 500.00 €
75	Autres produits de gestion courante	89 000.00 €
76	Produits financiers	10 363.69 €
77	Produits exceptionnels	830.00 €
	TOTAL	159 892.93 €

Dépenses-chapitres :

011	Charges à caractère général	14 350.00 €
65	Autres charges de gestion courante	16 915.00 €
66	Charges financières	16 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 552.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	930.00 €
022	Dépenses imprévues	7 674.02 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	20 471.91 €
023	Virement à la section d'investissement	82 000.00 €
	TOTAL	159 892.93 €

En section d'investissement :**Recettes-chapitres :**

021	Virement de la section de fonctionnement	82 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 049.15 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	20 471.91 €
	TOTAL	155 521.06 €

Dépenses-chapitres :

001	Solde d'exécution investissement reporté	51 049.15 €
020	Dépenses imprévues	1 471.91 €
16	Emprunts et dettes assimilées	73 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	3 000.00 €
23	Immobilisations en cours	27 000.00 €
	TOTAL	155 521.06 €

Délibération n°2022-025**Budget annexe du Service de l'Assainissement - Compte de Gestion 2021.**

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2022-026**Budget Assainissement-Approbation du compte administratif de la ville pour l'exercice 2021 et affectation des résultats.**

Madame Danièle JORE, Maire Adjointe déléguée aux Finances est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur LÉCUREUIL, Maire et ayant reçu un avis favorable de la Commission des Finances du 16 mars 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	788 329.84 €
Recettes réalisées	1 110 947.89 €
Excédent de fonctionnement	322 618.05 €
Report au 002 fonctionnement recettes	297 618.05 €
Report au 1068 investissement recettes	25 000.00 €
Investissement	
Dépenses réalisées	884 130.14 €
Recettes réalisées	818 016.75 €
Déficit d'investissement	66 113.39 €
Report au 001 investissement dépenses	66 113.39 €

ADOpte le compte administratif 2021, tel que présenté,

DECIDE de reporter le définit d'investissement de 66 113.39€ sur l'exercice 2022 en dépenses d'investissement à l'article 001.

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 322 618.05 € sur l'exercice 2022 :

- En recettes d'investissement à l'article 1068 pour 25 000 €.
- En recettes de fonctionnement à l'article 002 pour 297 618.05 €.

Délibération n°2022-027

Approbation du budget primitif Budget Assainissement de la ville pour l'exercice 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date de 16 mars 2022,

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 255 838.05 €	1 255 838.05 €
Investissement	805 091.80 €	805 091.80 €
TOTAL budget primitif	2 060 929.85 €	2 060 929.85 €

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté par chapitre selon le détail suivant :

En section de fonctionnement :

Recettes-chapitres :

002	Résultat de fonctionnement reporté	297 618.05 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 500.00 €
70	Produits des services	756 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	12 800.00 €

76	Produits financiers	107 920.00 €
	TOTAL	1 255 838.05 €

Dépenses-chapitres :

011	Charges à caractère général	335 000.00 €
012	Charges de personnel	1 500.00 €
014	Atténuations de produits	35 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 000.00 €
66	Charges financières	89 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	30 120.00 €
022	Dépenses imprévues	5 437.25 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	420 280.80 €
023	Virement à la section d'investissement	318 000.00 €
	TOTAL	1 255 838.05 €

En section d'investissement :

Recettes-chapitres :

021	Virement de la section de fonctionnement	318 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000.00 €
13	Subventions d'investissement	41 811.00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	420 280.80 €
	TOTAL	805 091.80 €

Dépenses-chapitres :

001	Solde d'exécution investissement reporté	66 113.39 €
020	Dépenses imprévues	5 478.41 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 500.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	412 000.00 €
23	Immobilisations en cours	240 000.00 €
	TOTAL	805 091.80 €

Délibération n°2022-028

Budget annexe ZAC de la Chênée - Compte de Gestion de l'exercice 2021.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2022-029**Budget Zac de la Chênée-Approbation du compte administratif de la ville pour l'exercice 2021 et affectation des résultats.**

Madame Danièle JORE, Maire Adjointe déléguée aux Finances est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur LÉCUREUIL, Maire et ayant reçu un avis favorable de la Commission des Finances du 16 mars 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	2 665.55 €
Recettes réalisées	2 665.69 €
Excédent de fonctionnement	0.14 €
Report au 002 fonctionnement recettes	0.14 €
Investissement	
Dépenses réalisées	17 665.55 €
Recettes réalisées	108 510.65 €
Excédent d'investissement	90 845.10 €
Report au 001 investissement recettes	90 845.10 €

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2021, tel que présenté,

DÉCIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de 0,14 € sur l'exercice 2022 en recettes de fonctionnement à l'article 002.

DÉCIDE de reporter l'excédent d'investissement de 90 845.10 € sur l'exercice 2022 en recettes d'investissement à l'article 001.

Délibération n°2022-030**Approbation du budget primitif Budget Zac de la Chênée de la ville l'exercice 2022.**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date de 16 mars 2022,

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	276 489.24 €	276 489.24 €
Investissement	276 489.10 €	276 489.10 €
TOTAL budget primitif	552 978.34 €	552 978.34 €

ADOPTÉ le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté par chapitre selon le détail suivant :

En section de fonctionnement :

Recettes-chapitres :

002	Résultat de fonctionnement reporté	0.14 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	90 845.10 €
77	Produits exceptionnels	185 644.00 €
	TOTAL	276 489.24 €

Dépenses-chapitres :

011	Charges à caractère général	88 595.10 €
66	Charges financières	2 250.00 €
022	Dépenses imprévues	0.14 €
023	Virement à la section d'investissement	185 644.00 €
	TOTAL	276 489.24 €

En section d'investissement :

Recettes-chapitres :

001	Solde d'exécution investissement reporté	90 845.10 €
021	Virement de la section de fonctionnement	185 644.00 €
	TOTAL	276 489.10 €

Dépenses-chapitres :

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 845.10 €
16	Emprunts et dettes assimilées	185 644.00 €
	TOTAL	276 489.10 €

Délibération n°2022-031

Remboursement de l'avance des années 2014 et 2015 et versement d'une subvention d'équilibre au budget ZAC de la Chénée.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ le remboursement de l'avance des années 2014 et 2015 du budget ZAC de la Chénée vers le budget général de la commune pour un montant de 185 644,00 €.

ADOPTÉ le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 185 644,00 € au budget ZAC de la Chénée – Article 674.

Délibération n°2022-032

Budget annexe SPIC Bréhal Animation – Compte de Gestion 2021.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2022-033**Budget SPIC-Approbation du compte administratif de la ville pour l'exercice 2021 et affectation des résultats.**

Madame Danièle JORE, Maire Adjointe déléguée aux Finances est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur LÉCUREUIL, Maire et ayant reçu un avis favorable de la Commission des Finances du 16 mars 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	18 957.24 €
Recettes réalisées	34 340.81 €
Excédent de fonctionnement	15 383.57 €
Report au 002 fonctionnement recettes	15 383.57 €
Investissement	
Dépenses réalisées	727.46 €
Recettes réalisées	1 152.51 €
Excédent d'investissement	425.05 €
Report au 001 investissement recettes	425.05 €

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2021, tel que présenté,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 15 383.57 € sur l'exercice 2022 en report à nouveau à l'article 002.

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'investissement de 425.05 € sur l'exercice 2022 en recettes d'investissement à l'article 001.

Délibération n°2022-034**Approbation du budget primitif Budget SPIC de la ville pour l'exercice 2022.**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date de 16 mars 2022,

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	53 383.57 €	53 383.57 €
Investissement	830.05 €	830.05 €
TOTAL budget primitif	54 213.62 €	54 213.62 €

ADOPTÉ le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté par chapitre selon le détail suivant :

En section de fonctionnement :

Recettes-chapitres :

002	Résultat de fonctionnement reporté	15 383.57 €
70	Ventes de produits	26 500.00 €
74	Subventions d'exploitation	11 500.00 €
	TOTAL	53 383.57 €

Dépenses-chapitres :

011	Charges à caractère général	17 100.00 €
012	Charges de personnel	35 878.57 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	405.00 €
	TOTAL	53 383.57 €

En section d'investissement :

Recettes-chapitres :

001	Solde d'exécution de la section investissement	425.05 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	405.00 €
	TOTAL	830.05 €

Dépenses-chapitres :

21	Immobilisations corporelles	830.05 €
	TOTAL	830.05 €

Délibération n°2022-035

Budget annexe SPA Bréhal Animation – Compte de Gestion 2021.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2022-036

Budget SPA-Approbation du compte administratif de la ville pour l'exercice 2021 et affectation des résultats.

Madame Danièle JORE, Maire Adjointe déléguée aux Finances est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur LÉCUREUIL, Maire et ayant reçu un avis favorable de la Commission des Finances du 16 mars 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	31 571.77 €
Recettes réalisées	48 994.34 €
Excédent de fonctionnement	17 422.57 €
Report au 002 fonctionnement recettes	17 422.57 €

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2021, tel que présenté,
DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 17 422.57 € sur l'exercice 2022 en report à l'article 002.

Délibération n°2022-037

Approbation du budget primitif Budget SPA de la ville pour l'exercice 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date de 16 mars 2022,
Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57 422 57 €	57 422.57 €
TOTAL budget primitif	57 422.57 €	57 422.57 €

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté par chapitre selon le détail suivant :

En section de fonctionnement :

Recettes-chapitres :

002	Résultat de fonctionnement reporté	17 422.57 €
74	Subventions d'exploitation	40 000.00 €
	TOTAL	57 422.57 €

Dépenses-chapitres :

011	Charges à caractère général	29 500.00 €
012	Charges de personnel	27 922.57 €
	TOTAL	57 422.57 €

Délibération n°2022-038

Budget général - Compte de Gestion 2021.

ENTENDU l'exposé de Madame Danièle JORE,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2022-039

Budget Général-Approbation du compte administratif de la ville pour l'exercice 2021 et affectation des résultats.

Madame Danièle JORE, Maire Adjointe déléguée aux Finances est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur LÉCUREUIL, Maire et ayant reçu un avis favorable de la Commission des Finances du 16 mars 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	3 631 271.52 €
Recettes réalisées	4 909 348.62 €
Excédent de fonctionnement	1 278 077.10 €
Report au 002 fonctionnement recettes	668 077.10 €
Report au 1068 investissement recettes	610 000.00 €
Investissement	
Dépenses réalisées	2 053 659.91 €
Recettes réalisées	2 417 304.74 €
Excédent d'investissement	363 644.83 €
Report au 001 investissement recettes	363 644.83 €

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2021, tel que présenté,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 278 077.10 € sur l'exercice 2022 :

- En recettes d'investissement à l'article 1068 pour 610 000.00 €.
- En recettes de fonctionnement à l'article 002 pour 668 077.10 €.

DÉCIDE de reporter l'excédent d'investissement de 363 644.83 € sur l'exercice 2022 en recettes d'investissement à l'article 001.

Délibération n°2022-040

Approbation du budget primitif Budget Général de la ville pour l'exercice 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date de 16 mars 2022,

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 855 332,10 €	4 855 332.10 €
Investissement	3 769 767.83 €	3 769 767.83 €
TOTAL budget primitif	8 625 099,93 €	8 625 099,93€

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté par chapitre selon le détail suivant :

En section de fonctionnement :

Recettes-chapitres :

002	Résultat de fonctionnement reporté	668 077.10 €
013	Atténuations de charges	50 000.00 €
70	Produits de gestion courante	225 000.00 €
73	Impôts et taxes	2 359 747.00 €

74	Dotations, subventions et participations	1 288 058.00 €
75	Autres produits de gestion courante	112 000.00 €
76	Produits financiers	130 770.00 €
77	Produits exceptionnels	21 680.00 €
	TOTAL	4 855 332.10 €

Dépenses-chapitres :

011	Charges à caractère général	900 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 820 000.00 €
014	Atténuations de produits	286 505.00 €
65	Autres charges de gestion courante	315 000.00 €
66	Charges financières	125 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	235 644.00 €
022	Dépenses imprévues	91 693.10 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	507 134.00 €
023	Virement à la section d'investissement	574 356.00 €
	TOTAL	4 855 332.10 €

En section d'investissement :

Recettes-chapitres :

001	Solde d'exécution de la section investissement reporté	363 644.83 €
021	Virement de la section de fonctionnement	574 356.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	898 000.00 €
13	Subventions d'investissement	420 989.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	820 000.00 €
27	Autres créances immobilisées	185 644.00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	507 134.00 €
	TOTAL	3 769 767.83 €

Dépenses-chapitres :

020	Dépenses imprévues	26 359.83 €
16	Emprunts et dettes assimilées	603 408.00 €
20	Immobilisations incorporelles	80 000.00 €
204	Subvention d'équipement versée	200 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	420 000.00 €
23	Immobilisations en cours	2 440 000.00 €
	TOTAL	3 769 767.83 €

Délibération n° 2022-041

Modification des tarifs des marchés 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission des MARCHÉS du 22 mars dernier,
Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE selon le tableau ci-dessous les tarifs des marchés 2022 :

MARCHÉ BREHAL ET SAINT MARTIN DE BREHAL		
Hors saison	Forfait 4 mètres linéaires	3,50 €
	Le mètre linéaire supplémentaire	0.70 €
Saison	Forfait 4 mètres linéaires	3,50 €
	Le mètre linéaire supplémentaire	1 €
Forfait eau et électricité		2 €
Marché de Bréhal		Possibilité d'un paiement trimestriel à échoir (à hauteur de 11 marchés payants/trimestre)

Délibération n° 2022-042

Vote des taux d'imposition 2022.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2022 :

Taxe foncière sur le bâti : 46,40%

Taxe foncière sur le non bâti : 33,76%

Délibération n° 2022-043

Sollicitation d'un prêt auprès d'un organisme bancaire.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et 2 abstentions,

DECIDE de recourir à un prêt d'un montant de 600 000 € auprès d'un organisme bancaire.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au prêt, à intervenir auprès de l'organisme bancaire, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations relatives au prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

MARCHÉS PUBLICS

Délibération n°2022-044

Marché public de travaux – Voirie et réseaux divers : rue de la Gare, Les Charonnets, Le Clos des Granges – Attribution.

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard DEMELUN,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer le marché public de travaux pour la réalisation de voirie et réseaux divers : rue de la Gare, Les Charonnets et le Clos des Granges selon les modalités suivantes :

Programme : marché public de travaux - voirie et réseaux divers : rue de la Gare, Les Charonnets et le Clos des Granges LOT unique.

Entreprise retenue : **SAS Pigeon TP Normandie** - Zone Artisanale de la Porionnais - CS 50309 - 50307 Avranches cedex
N° identification SIRET :388 802 415 00025.

Montant HT du marché : **322 611.80€ HT (387 134.16€ TTC)**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

TRAVAUX & URBANISME

Délibération n°2022-045

Lotissement « résidence de l'Estran III » - Incorporation dans le domaine public communal de la voirie, des espaces verts et des réseaux divers.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la cession des parcelles cadastrées AO n°317-325-327-330 représentant les espaces communs du lotissement dénommé « résidence de l'Estran III », par la SARL LOTIOUEST, représentée par Monsieur Mathias CHAUMONT à la commune de Bréhal à l'euro symbolique.

DÉCIDE le classement de l'ensemble des espaces communs du lotissement dénommé « Lotissement résidence de l'Estran III » dans le domaine public de la Commune, à compter du 1^{er} octobre 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'indisponibilité, le Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme et au Développement Economique, à signer tous les actes inhérents à l'affaire.

PRÉCISE que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune de Bréhal.

Délibération n°2022-046

Contribution financière pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité - rue André Clément.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord pour la participation financière d'extension du réseau électrique qui s'élève à 12 627.92 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 2022-047

Délibération portant création d'un emploi non-permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activités.

Rapporteur : Monsieur Le Maire,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création de l'emploi temporaire précité à temps complet, soit 35/35ème, à compter du 1^{er} avril 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à l'indice de paie brut 371, indice majoré 343.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans les domaines concernés.

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent contractuel, ainsi que de signer le(s) contrat(s) et les éventuels avenants.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent contractuel susvisé aux articles et chapitres prévus à cet effet.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Daniel LÉCUREUIL



Le Secrétaire de séance,

Jacques DEMELUN

